

ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Urgence humanitaire au regard du contexte de la pandémie Question écrite n° 29064

Texte de la question

M. Vincent Ledoux appelle l'attention de M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur la complexité des missions d'urgence humanitaire au regard du contexte de la pandémie mondiale. Depuis l'apparition du covid-19 en Chine, plus de 3 millions de cas ont été confirmés à travers le monde et plus de 211 000 personnes sont hélas décédées dans 185 pays. Cette crise sanitaire fait craindre une crise humanitaire d'une violence inouïe en raison de son caractère mondial, compliquant ainsi l'acheminement de l'aide dans les zones du monde qui en ont le plus besoin. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser le niveau et les formes de l'effort national en faveur d'une aide humanitaire qui doit être massive. Comment la France participe-t-elle au pilotage et à la nécessaire coordination de cette aide pour renforcer l'efficacité des missions ? On estime à 135 millions le nombre de personnes qui souffrent d'insécurité alimentaire aiguë dans le monde avec l'apparition du covid-19. Sans réponse humanitaire à la hauteur de cette tragédie, ce sont 30 millions de personnes qui pourraient malheureusement mourir de faim durant cette pandémie. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer dans quelle mesure et comment la France compte accompagner la volonté du Programme alimentaire mondial d'organiser des ponts aériens. Le moratoire sur la dette des pays africains est une première étape pour éviter une crise économique qui succédera inévitablement à la crise sanitaire. La mobilisation de financements exceptionnels dans l'immédiat et dans la durée sera déterminante pour permettre une lutte efficace contre le covid-19. À tout le moins, il semble indispensable de maintenir ou à défaut d'augmenter l'aide publique au développement. Pour faire face à cette pandémie, il semble que seule une réponse mondiale et multilatérale sera susceptible d'être plus fructueuse. Ainsi, il lui demande s'il envisage de solliciter l'aide financière des agences internationales (PAM, UNICEF sur la malnutrition et l'eau et FAO), mais aussi de nouveaux donneurs comme la Chine et les pays du Moyen-Orient sur du financement multilatéral. Enfin, il lui demande de bien vouloir veiller à ce que ces fonds soient additionnels et non en substitution aux fonds alloués dans la lutte contre les autres maladies comme le choléra ou le paludisme.

Texte de la réponse

La pandémie de COVID-19, qui a fait des centaines de milliers de victimes dans le monde, menace d'avoir des conséquences désastreuses sur les populations les plus vulnérables dans les pays en voie de développement ou ceux qui sont le théâtre de conflits armés et de crises humanitaires. Le Président a exprimé son inquiétude face à une expansion de la pandémie en Afrique, ce qui pourrait avoir de dramatiques effets sur des populations déjà fortement touchées par l'insécurité alimentaire, la malnutrition, la pauvreté et la difficulté d'accéder aux soins médicaux. En réponse à cette crise, la France privilégie les canaux multilatéraux et prône une réponse coordonnée et concertée de la communauté internationale. Elle apporte notamment un soutien politique et financier aux agences onusiennes en charge de la coordination de la réponse internationale à la pandémie de Covid 19, notamment à l'OMS et au BCAH. La contribution française au Plan global de réponse humanitaire au Covid-19, présenté par le Secrétaire général des Nations Unies le 25 mars 2020 et actualisé le 7 mai 2020 compte tenu de l'évolution de la situation de terrain et des besoins, devrait atteindre 8 M€ (4 M€ pour l'UNICEF et 4 M€ pour le HCR), dont 4,5 M€ pour l'Afrique. S'y ajouteront 1 M€ pour le plan de réponse spécifique de

l'UNRWA à la crise du Covid-19 et 1 M€ pour le financement du CERF (fonds d'urgence piloté par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires - BCAH - qui abonde lui-même le Plan global de réponse humanitaire). Le Plan global de réponse humanitaire au Covid-19 fixe trois objectifs stratégiques : contenir la diffusion de la pandémie ; diminuer la détérioration du capital humain et des droits, de la cohésion sociale et des moyens de subsistance ; protéger les réfugiés, les personnes déplacées, les migrants et les communautés hôtes. Il intègre les appels à contributions humanitaires de plusieurs organisations (PAM, OMS, OIM, HCR, PNUD, ONU Habitat, FAO, FNUAP et UNICEF) et évalue les besoins (pour la période d'avril à décembre 2020) à 6,82 Md USD. En complément, la France s'est engagée à mobiliser plus de 1,2 milliard d'euros pour la lutte contre la propagation du COVID-19, notamment dans le cadre de l'Initiative Santé en commun portée par l'Agence Française de Développement. Notre réponse sera principalement orientée vers le continent africain où les conséquences de la pandémie pourraient être dévastatrices, dans le domaine sanitaire mais également en matière de nutrition ou d'accès à l'éducation. Nous articulons une réponse humanitaire et de soutien à la résilience des populations et une réponse de moyen et de long-terme, en mobilisant tous les outils à notre disposition dans une démarche de solidarité. Par ailleurs, la France souhaite maintenir la capacité d'intervention rapide des ONG afin de préserver la dimension bilatérale de l'aide en matière de réponse aux conséquences de la pandémie de COVID-19, notamment en Afrique. Ainsi, à ce jour, près de 9M€ ont déjà été mobilisés au profit des ONG pour des projets visant à prévenir et/ou à lutter contre l'épidémie dans les pays prioritaires d'intervention (RDC, Sahel, Nigéria, Syrie, Libye, Birmanie, Bangladesh, Yémen) dans les secteurs de la santé et de l'eau-hygiène-assainissement notamment. Dans un contexte où la pandémie peut avoir un effet direct sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle de millions de personnes, nous avons ciblé particulièrement les pays vulnérables dans le cadre de l'attribution de l'aide alimentaire programmée 2020 et avons donc débloqué en urgence des fonds à destination de nos partenaires, notamment le PAM. La France poursuit également son plaidoyer en faveur de l'accès humanitaire, enjeu crucial pour le maintien des opérations humanitaires. Grâce à un dialogue permanent avec la communauté humanitaire, elle est déterminée à trouver rapidement des solutions pour pallier les difficultés auxquelles sont confrontés les acteurs humanitaires sur le terrain. La France s'efforce à ce titre de faire remonter les préoccupations des acteurs de terrain, notamment les ONG internationales et locales, auprès des instances onusiennes pour permettre une réponse opérationnelle adaptée aux besoins de terrain. A cet égard, sur proposition française, la Commission a lancé un pont aérien humanitaire à destination en priorité de pays africains. Cette opération, rapide et temporaire, permet d'acheminer par avion de l'aide et du personnel humanitaire pour éviter les ruptures dans les chaînes d'approvisionnement. Cette initiative européenne, pilotée par la Commission, qui se veut temporaire et complémentaire du plan des Nations unies mis en œuvre par le Programme Alimentaire Mondial (PAM) dans son volet logistique, se traduit par une trentaine de vols (au niveau mondial) grâce à la mobilisation d'environ 10M€ sur une période de 3 à 6 mois. A ce stade, la coordination avec le PAM (service aérien UNHAS) est concrète et fructueuse, notamment concernant l'envoi de fret, la co-organisation de vols, les rotations de personnels, etc. La France est largement impliquée dans la préparation des opérations. Enfin, alors que cette crise peut créer un fort effet d'éviction, il convient de relever que les efforts nationaux dans les domaines humanitaire et de développement face à la pandémie de Covid-19 sont complémentaires des programmes déjà en cours.

Données clés

Auteur: M. Vincent Ledoux

Circonscription: Nord (10e circonscription) - UDI, Agir et Indépendants

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 29064 Rubrique : Action humanitaire

Ministère interrogé : <u>Europe et affaires étrangères</u>
Ministère attributaire : Europe et affaires étrangères

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 5 mai 2020, page 3198 Réponse publiée au JO le : 11 août 2020, page 5455